



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.2918
17 avril 1990

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 2918e SEANCE

Tenue au Siège, à New York
le mardi 17 avril 1990, à 15 h 30

Président : M. TADESSE

(Ethiopie)

Membres :

Canada	M. FORTIER
Chine	M. LI Luye
Colombie	Mme CASTAÑO
Côte d'Ivoire	M. ESSY
Cuba	M. ALARCON de QUESADA
Etats-Unis d'Amérique	M. PICKERING
Finlande	M. TORNUDD
France	M. BLANC
Malaisie	M. HASMY
Roumanie	M. MUNTEANU
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. RICHARDSON
Union des Républiques socialistes soviétiques	M. BELONOGOV
Yémen démocratique	M. AL-ASHTAL
Zaïre	M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 16 heures.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES

RAPPORT DU COMITE D'ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES CONCERNANT LA DEMANDE D'ADMISSION A L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES PRESENTÉE PAR LA REPUBLIQUE DE NAMIBIE (S/21251)

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants du Brésil, du Mali et de l'Afrique du Sud des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Namibie. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Nogueira-Batista (Brésil), M. Diakite (Mali) et M. Shearar (Afrique du Sud) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu une lettre datée du 17 avril 1990 émanant du Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie qui se lit comme suit :

"Au nom du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, j'ai l'honneur de demander que le Conseil de sécurité, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, invite S. E. M. Mustafa Aksin, Président par intérim du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, à participer à l'examen par le Conseil de sécurité de la question dont il est actuellement saisi."

Dans le passé, le Conseil de sécurité a adressé des invitations à des représentants d'autres organes des Nations Unies lors de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour. Selon la pratique antérieure en la matière, je propose que le Conseil adresse une invitation au Vice-Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, conformément à l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Président

Le Conseil de sécurité va maintenant examiner le rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Namibie, document S/21251. Au paragraphe 3 de son rapport, le Comité recommande au Conseil de sécurité d'adopter un projet de résolution concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Namibie. Conformément à la procédure suivie précédemment, je propose que le Conseil procède d'abord au vote sur le projet de résolution et que les délégations qui souhaitent prendre la parole le fassent une fois le vote terminé. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que les membres du Conseil approuvent cette procédure.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Je vais donc mettre aux voix le projet de résolution contenu au paragraphe 3 du rapport du Comité d'admission de nouveaux Membres concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par la République de Namibie, document S/21251.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Canada, Chine, Colombie, Côte d'Ivoire, Cuba, Yémen démocratique, Ethiopie, Finlande, France, Malaisie, Roumanie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Zaïre.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 652 (1990).

Le Président

Au paragraphe 4 de son rapport, le Comité d'admission de nouveaux Membres a décidé de proposer au Conseil de sécurité de demander l'inclusion d'une question intitulée "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies" sur la liste supplémentaire de questions à inscrire à l'ordre du jour de la dix-huitième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je crois comprendre que cette proposition a été faite conformément au vœu exprimé par le Président de la République de Namibie dans sa lettre de demande d'admission que cette requête soit examinée en toute diligence pour permettre à la délégation namibienne de participer aux travaux de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, et conformément à l'Article 18 du règlement intérieur de l'Assemblée générale. Puis-je considérer que la proposition du Comité de demander l'inclusion de cette question supplémentaire est approuvée par le Conseil de sécurité?

Comme il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

En tant que Président du Conseil de sécurité, je suis certain que les membres du Conseil partagent mes sentiments de profonde joie à l'occasion de l'adoption de cette résolution historique. Cette résolution marque l'aboutissement d'un processus long et complexe auquel le Conseil et l'Organisation des Nations Unies tout entière ont étroitement participé. C'est un honneur pour moi de présider le Conseil en cette occasion mémorable.

En offrant nos chaleureuses félicitations au Gouvernement et au peuple de la République de Namibie, nous nous devons de souligner que l'admission de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies sera un hommage rendu à son peuple et à ses dirigeants pour leur courage, leur dévouement et leur esprit de sacrifice. Ils ont mené une longue lutte pour l'autodétermination et l'indépendance véritable. Ils vont maintenant faire face aux différents défis posés par l'édification de la nation et devraient pouvoir compter sur l'assistance continue de toute la communauté internationale dans les efforts qu'ils déploieront pour parvenir à un développement économique et social satisfaisant. A cet égard, le Conseil a déjà donné l'exemple en adoptant la résolution 643 (1989) du 31 octobre 1989, dans laquelle il a demandé instamment aux Etats Membres, aux organismes des Nations Unies et aux organisations intergouvernementales et non gouvernementales de fournir, en coordination avec le Secrétaire général, un appui financier, matériel et technique généreux au peuple namibien, tant pendant la période de transition qu'après l'indépendance.

J'ai maintenant le plaisir de donner la parole au Secrétaire général.

Le SECRETAIRE GENERAL (interprétation de l'anglais) : L'adoption, aujourd'hui, de la résolution recommandant l'admission de la République de Namibie à l'Organisation des Nations Unies est un événement historique. Pour le Conseil et les Nations Unies tout entières, c'est l'aboutissement de l'effort mené au cours de longues années pour permettre au peuple de la Namibie de prendre en main sa destinée et d'assumer la place qui lui revient au sein de la communauté des nations.

La réalisation de cet objectif n'a pas été aisée. Elle a mis en jeu un processus prolongé et souvent complexe. Ce processus s'est heurté à des difficultés à presque tous les stades. A plus d'une étape sur cette voie, les espoirs ont vacillé et des vies ont été perdues. Maintenant que la Namibie est sur le point de joindre les rangs des Etats Membres souverains de cette organisation, nous pouvons évoquer avec un sentiment d'accomplissement notre persévérance dans la lutte. C'est en vérité une source de profonde satisfaction pour moi de voir que l'on est enfin parvenu à régler la question de la Namibie par des élections libres et équitables, sous la supervision et le contrôle des Nations Unies, en application du Plan de règlement qui a été adopté dans cette même salle il y a 12 ans.

La fermeté, la vision et la coopération des membres du Conseil de sécurité - entre eux, avec le peuple de la Namibie, avec les autres parties intéressées et avec le Secrétaire général - ont fourni un exemple des plus instructifs sur la façon dont les justes objectifs inscrits dans notre charte peuvent être réalisés et comment, avec l'unité de but et la cohérence dans l'effort, le multilatéralisme peut être à la fois fructueux et dynamique.

C'est le Conseil de sécurité qui a établi le cadre d'un règlement en Namibie. C'est au Secrétaire général que le Conseil a confié la tâche d'aider à la mise en oeuvre des résolutions du Conseil. C'est l'Assemblée générale qui a alloué les fonds requis. C'est le Conseil de la Namibie qui, dans la période de transition, a représenté le peuple de Namibie dans les instances internationales et a apporté son assistance dans les préparatifs pour l'indépendance. C'est le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), avec à sa tête mon représentant spécial, qui a exécuté les volontés de cette organisation avec la coopération des parties concernées, notamment l'Afrique du Sud et la South West Africa People's Organization (SWAPO). Avant tout, c'est le peuple namibien

Le Secrétaire général

qui, malgré de rudes épreuves et difficultés, a finalement triomphé. J'ai eu l'honneur et le plaisir de faire prêter serment au premier Président de ce pays, Sam Nujoma.

En outre, la réalisation par les Nations Unies de leur mission en Namibie témoigne de la façon dont des conflits anciens, apparemment insolubles, peuvent se prêter à des procédures de règlement pacifique une fois que la communauté internationale accepte de s'unir et d'utiliser l'Organisation mondiale aux fins qu'elle est censée servir. Les gains qui sont ainsi faits renforcent la règle internationale du droit et les principes de la démocratie et des droits de l'homme et consolident ainsi la paix.

Le Gouvernement de la Namibie a indiqué sa volonté d'accepter les obligations de la Charte et d'assumer les responsabilités qui incombent aux Membres des Nations Unies. Je tiens à exprimer l'espoir que la communauté internationale, pour sa part, n'oubliera pas les responsabilités qu'elle continue d'avoir envers le peuple de la Namibie. La bonne volonté chaleureuse et universelle qui a accueilli sa naissance devra se traduire par toute l'assistance nécessaire, lorsqu'elle sera requise. Le nouvel Etat devrait être assuré du plein appui des Nations Unies dans la lourde tâche d'édification de la nation qu'il doit maintenant assumer.

M. HASMY (Malaisie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession aux éminentes fonctions de Président du Conseil pour le mois d'avril et vous assurer de la pleine coopération de ma délégation. Je suis convaincu que grâce à vos talents de diplomate avérés et à vos qualités personnelles, vous mènerez à bien les travaux du Conseil pour le mois. Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation à S. E. l'Ambassadeur Abdalla Saleh Al-Ashtal, Représentant permanent du Yémen démocratique, pour la façon remarquable dont il a dirigé les travaux du Conseil au cours d'un mois de mars très chargé.

Je souhaite également vous exprimer ma gratitude, à vous-même, Monsieur le Président, et à S. E. le Secrétaire général, pour les remarques édifiantes que vous venez de faire devant le Conseil sur la question dont nous sommes saisis aujourd'hui.

Ma délégation appuie fermement et sans réserve l'admission de la République de Namibie à l'Organisation des Nations Unies. L'entrée de la Namibie dans la communauté des nations souveraines et indépendantes représentées ici dans cette organisation est l'aboutissement de longues années de lutte pour atteindre le

M. Hasmy (Malaisie)

statut de nation, lutte dans laquelle l'Organisation elle-même a joué un rôle crucial, dont elle a lieu à juste titre d'être fière. La Malaisie voudrait rendre un hommage particulier au peuple namibien et à ses dirigeants, notamment la South West Africa People's Organization (SWAPO), pour leur grand courage, leur force d'âme et les sacrifices consentis dans la lutte longue et difficile qu'ils ont menée pour parvenir à l'état de nation. Nous les félicitons chaleureusement des résultats positifs de leurs premières élections générales et de la formation du premier Gouvernement depuis l'indépendance, sous la présidence de S. E. Sam Nujoma, dont nous louons les qualités d'homme d'Etat et de leader.

M. Hasmy (Malaisie)

L'indépendance de la dernière colonie d'Afrique est une cause de réjouissance pour la communauté internationale tout entière. Ma délégation voudrait donc rendre hommage aux Nations Unies, à leur Secrétaire général et au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) pour la manière exemplaire dont chacun a joué son rôle et contribué au processus d'indépendance de la Namibie. Nous rendons aussi hommage au Conseil des Nations Unies pour la Namibie pour les efforts inlassables qu'il a déployés pour protéger les droits du peuple namibien et pour le préparer à l'autodétermination et à l'indépendance.

En tant que membre du mouvement non aligné, qui a été à l'avant-garde dans la défense de la cause de l'indépendance de la Namibie, la Malaisie est fière d'avoir été intimement associée aux efforts internationaux pour donner la liberté au peuple de la Namibie. En tant que membre du Conseil, la Malaisie est heureuse d'avoir joué un rôle dans la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) qui avait préparé la voie à l'indépendance de la Namibie. Nous éprouvons un honneur tout particulier d'avoir présidé le Conseil au cours de l'adoption de la résolution 629 (1989) en janvier de l'année dernière et d'avoir contribué au GANUPT.

La jeune République aura à relever de nombreux défis pour édifier sa nation. Il lui faudra s'attaquer à la tâche consistant à édifier une nation forte et unie, à construire une économie viable et à élever le niveau de vie de son peuple. Elle devra non seulement assurer son indépendance continue, mais aussi procéder à la récupération rapide de tous ses territoires souverains, y compris Walvis Bay et les îles côtières, comme cela est prévu dans la résolution 432 (1978), adoptée à l'unanimité par le Conseil. Dans toutes ces tâches la Namibie devra compter sur l'appui et l'assistance continus de la communauté internationale, qui a toujours des responsabilités à l'égard de la jeune République. Et l'une de ces responsabilités consiste à appuyer les efforts de la Namibie pour récupérer tous ses territoires souverains. La Malaisie est disposée à jouer son rôle dans tous ces efforts.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. AL-ASHTAL (Yémen démocratique) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi avant tout de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois en cours. Je désire également exprimer notre reconnaissance pour les efforts que vous avez déployés dans le passé et notre

M. Al-Ashtal (Yémen démocratique)

confiance que vos talents de diplomate vous permettront de guider les travaux du Conseil avec succès.

Le 21 mars l'attention du monde s'est concentrée sur la Namibie, lorsqu'elle a célébré son indépendance dans sa capitale, Windhoek. A minuit en ce jour de fête la célébration a atteint son apogée quand M. Sam Nujoma a prêté serment devant le Secrétaire général des Nations Unies, M. Pérez de Cuéllar, ignorant le commencement d'une nouvelle ère pour lui et son pays. Lorsque la Namibie a obtenu son indépendance ce jour-là et M. Sam Nujoma est devenu son premier Président, cet événement historique a symbolisé en quelques minutes la place des Nations Unies et le rôle qu'elles ont joué en aidant le peuple namibien dans sa lutte de libération, sous la direction compétente de la SWAPO.

Depuis que les Nations Unies ont assumé la responsabilité de l'administration de la Namibie, elles ont fourni une aide morale et politique diversifiée pour permettre au peuple namibien de déterminer son destin national au sein d'un Etat libre et indépendant. Le Conseil de sécurité a établi le cadre d'une solution politique pacifique et a élaboré le plan pour l'indépendance de la Namibie par sa résolution 435 (1978). Il a aussi contribué d'une façon significative en utilisant les ressources des Nations Unies pour sauvegarder la paix et superviser les élections d'un façon exemplaire. Ceci a conduit à la transition finale vers l'indépendance. A cet égard je rends hommage au Secrétaire général pour les efforts acharnés qu'il a consentis face aux opérations de paix les plus difficiles pendant la période de transition. Je rends hommage également aux fonctionnaires internationaux qui se sont dédiés à leur tâche.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Yémen démocratique des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA (Zaïre) : Monsieur le Président, qu'il me soit permis de vous féliciter chaleureusement, au nom de ma délégation, pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril 1990.

Il est significatif de noter que c'est sous votre présidence que le Conseil de sécurité vient de se prononcer de façon unanime pour l'admission de la République de Namibie en tant que 160e Membre de notre organisation.

Votre pays, l'Ethiopie, a joué un rôle particulièrement historique dans le processus de la décolonisation en Afrique. En abritant le siège de l'Organisation de l'unité africaine depuis 1963 et celui de la Commission économique des

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

Nations Unies pour l'Afrique, votre pays aura permis aux dirigeants africains de se concerter maintes fois en vue d'arrêter les mesures qui ont abouti, avec l'aide de la communauté internationale, à l'indépendance de la Namibie.

Soyez assuré de l'entière coopération de ma délégation durant votre mandat.

Je voudrais, par ailleurs, adresser mes sentiments de haute estime à votre prédécesseur, S. E. M. l'Ambassadeur Abdalla Saleh Al-Ashtal, du Yémen démocratique, pour la manière à la fois remarquable et compétente dont il a conduit les travaux du Conseil de sécurité au cours du mois de mars et cela à l'entière satisfaction de tous les membres.

Le Conseil de sécurité a joué un rôle prépondérant depuis l'adoption de la résolution 435 (1978) du 29 décembre 1978 portant Plan des Nations Unies visant à accorder l'indépendance au peuple namibien. Ce faisant, le Conseil a amorcé sur une base de règlement pacifique de la question de Namibie une action d'envergure qui appuyait, bien que 12 années plus tard, la résolution 2145 (XXI) de l'Assemblée générale en date du 27 octobre 1966, mettant fin au mandat de l'Afrique du Sud sur le territoire de la Namibie.

Je ne peux, en ce moment, m'empêcher de signaler la contribution de la Cour internationale de Justice à l'édification de cette nation, qui, en date du 21 juin 1971, émettait son avis consultatif selon lequel l'Afrique du Sud a l'obligation de retirer son administration du territoire namibien.

Bien qu'une longue période se soit écoulée depuis 1978, le Conseil de sécurité a fait montre de persévérance pour qu'aboutisse sa décision en recourant aux moyens les plus appropriés tels que la mise sur pied du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition de Namibie par sa résolution 435 (1978) et n'a ménagé aucun effort pour promouvoir les chances de paix et de dialogue en Afrique australe.

C'est dans ce contexte que les négociations tripartites qui ont été encouragées par les membres du Conseil de sécurité et appuyées par les Etats africains, dont le Zaïre, mon pays, ont fini par créer un climat de confiance en Afrique australe qui est à la base de l'accession de la Namibie à l'indépendance et justifie sa requête d'admission en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

M. Bagbeni Adeito Nzengeya (Zaïre)

C'est ici le lieu pour ma délégation de rendre un hommage mérité au Secrétaire général des Nations Unies, S. E. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour le doigté et la ténacité avec lesquels il s'est acquitté de sa noble mission de conduire la Namibie à l'indépendance. A tous ses collaborateurs qui ont été étroitement associés à cette opération de transition en Namibie, ma délégation exprime ses sentiments de profonde reconnaissance.

Mon pays, le Zaïre, salue l'avènement de la Namibie en tant que prochain membre de notre organisation, appelé à jouer dans le concert des nations un rôle dynamique qui pourrait entraîner son Etat voisin, l'Afrique du Sud, à se servir de son exemple dans l'édification d'une nation multiraciale similaire. Il adresse au peuple héroïque de la Namibie ses vœux sincères de réussite dans sa lutte pour préserver l'intégrité territoriale de sa patrie, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et assurer un développement économique et social harmonieux de son pays.

En terminant, ma délégation souhaite que la présente résolution du Conseil de sécurité recommandant l'admission de la Namibie soit accueillie avec enthousiasme par l'Assemblée générale au cours de sa dix-huitième session extraordinaire, afin que la Namibie devienne le 160e Membre de notre organisation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Zaïre des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. ESSY (Côte d'Ivoire) : Lorsque les chefs d'Etat africains s'étaient réunis pour créer, le 25 mai 1963 à Addis-Abeba, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), leur objectif prioritaire était la lutte pour la décolonisation totale de l'Afrique ainsi que la disparition de toute discrimination raciale, notamment de l'apartheid.

Il est donc particulièrement significatif que par un heureux hasard des circonstances, ce soit vous, le représentant du pays hôte de l'OUA, également Président du Comité spécial chargé d'étudier l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux et aujourd'hui Président du Conseil de sécurité pour le mois d'avril, qui dirigez nos travaux devant concrétiser non seulement l'émergence d'un nouvel Etat sur la scène internationale, mais surtout les aspirations des pères fondateurs de l'OUA, des peuples africains, à savoir la décolonisation du continent africain.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

Ma délégation est convaincue que grâce à votre large expérience politique et vos exceptionnelles qualités professionnelles, les travaux du Conseil pendant ce mois seront couronnés de succès.

Permettez-moi d'exprimer à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Al-Ashtal, du Yémen démocratique, tous nos remerciements et notre admiration pour la compétence professionnelle et la manière judicieuse avec lesquels il a conduit les travaux du Conseil durant le mois de mars qui fut assez chargé.

Il est particulièrement réjouissant qu'à côté des multiples questions complexes débattues parfois au sein du Conseil dans une atmosphère tendue, il soit par moment donné aux membres du Conseil d'être en présence d'événements heureux comme celui de l'admission d'un Etat au sein de l'Organisation des Nations Unies.

En effet, le Conseil de sécurité qui, par ses résolutions et ses décisions, a pris une part importante dans le transfert pacifique des pouvoirs à une Namibie unie, libre et indépendante, vient d'adopter à l'unanimité une résolution historique recommandant l'admission de celle-ci à l'Organisation des Nations Unies.

L'honneur et la joie qu'éprouve la Côte d'Ivoire en ce jour béni s'explique par le fait que pour nous, Ivoiriens, la République de Namibie n'est pas seulement une nation parmi les nations; c'est une nation soeur de la grande famille africaine qui voit aujourd'hui la consécration de la lutte courageuse menée par son peuple pour la reconnaissance de son droit à la dignité et à la souveraineté nationale. C'est avec beaucoup d'angoisse que la Côte d'Ivoire a suivi les longs piétinements de cette lutte de la Namibie pour son indépendance.

C'est donc tout naturellement qu'elle salue avec joie l'heureux aboutissement de cette lutte de libération qui s'achève dans la paix, dans l'unité retrouvée, témoignant ainsi avec force de la volonté, de la maturité du peuple namibien, de sa capacité à transcender par le dialogue et la négociation tous ses différends et laisser apparaître ainsi son caractère d'Etat démocratique et pacifique.

Il sied particulièrement mal de rappeler en ce jour de joie l'histoire coloniale de la Namibie, les espoirs, les déceptions, les frustrations ressenties au sein de notre organisation qui s'était préparée psychologiquement à accueillir en son sein une Namibie indépendante depuis l'adoption, en 1978, de la résolution 435 (1978). C'est à présent chose faite. Mieux vaut tard que jamais! C'est le lieu de rendre hommage au magnifique travail accompli par les organes spécifiques

M. Essy (Côte d'Ivoire)

de notre organisation tels le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Comité des Vingt-Quatre, pour les efforts inlassables qu'ils ont particulièrement déployés tout au long de la lutte pour l'indépendance de la Namibie. Les troupes du GANUPT et les éléments civils qui ont participé à cette grande aventure de décolonisation démocratique de la dernière colonie d'Afrique méritent toute notre admiration pour la manière remarquable dont ils se sont acquittés, dans des conditions difficiles, de leur noble mission.

Il y a à peine quelques années de cela, dans un contexte des relations internationales dominées alors par le doute et le scepticisme, notre secrétaire général ne cessait, dans ses discours et dans ses rapports à l'Assemblée générale, de mettre l'accent sur le rôle unique de l'Organisation des Nations Unies, sa capacité de faire face à tous les défis de notre temps si elle bénéficiait de la confiance et du soutien des Etats Membres. Le succès de l'opération menée en Namibie par les Nations Unies, et qui restera dans l'histoire comme l'une de ses plus grandes réalisations, confirme à présent la vision prospective qu'il avait alors sur les principales données qui façonnent aujourd'hui l'évolution du monde dans lequel nous vivons. Ce succès est son succès, de même que celui de l'équipe qui l'a assisté quotidiennement dans les périodes d'extrême tension qui ont marqué les étapes de cette opération suis generis.

Par ailleurs, l'objectivité nous commande de reconnaître aux autorités actuelles de l'ancienne puissance administrante le mérite d'avoir apporté leur coopération dans la phase ultime du processus de l'accession de la Namibie à l'indépendance, dans l'ordre, la dignité et avec des institutions démocratiques.

Le contexte économique difficile dans lequel la Namibie a accédé à l'indépendance rend d'autant plus complexes les batailles futures que doivent mener le peuple namibien et son gouvernement pour obtenir par le dialogue l'intégrité territoriale et réussir leur développement économique et social. La Côte d'Ivoire s'associe à l'appel lancé par le Président du Conseil de sécurité sollicitant, conformément à la résolution 643 (1989) du 31 octobre 1989, un appui financier, matériel et technique généreux au peuple namibien qui, nous en sommes persuadés, est prêt à se mobiliser aux côtés des autres peuples devant l'émergence des nouvelles menaces non militaires à la paix que sont aujourd'hui le chômage, la drogue, l'absence de développement, la dette du tiers monde, la destruction de l'environnement.

M. Essy (Côte d'Ivoire)

L'admission de la République de Namibie confirmera à n'en point douter l'un des principes fondamentaux de l'Organisation des Nations Unies qui est l'universalité.

L'Organisation a besoin de la Namibie dans son oeuvre de justice et de paix internationale. Aussi attendions-nous avec impatience et beaucoup d'espoir l'admission du 160e Membre au sein de notre chère organisation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant de la Côte d'Ivoire des propos aimables qu'il a eu à mon égard et à l'égard de mon pays.

M. PICKERING (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil. Je me rejouis de travailler en étroite collaboration avec vous au cours des prochaines semaines.

Je tiens également à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Abdalla Saleh Al-Ashtal, du Yémen démocratique, pour son énorme contribution à nos travaux pendant le mois écoulé lorsqu'il était Président du Conseil.

Les Etats-Unis sont particulièrement heureux et fiers d'appuyer la demande d'admission de la Namibie aux Nations Unies. La question que nous examinons aujourd'hui n'est pas une simple formalité, mais le résultat de 14 années d'efforts continus et résolus auxquels nous avons pris part en tant que participants profondément engagés. A commencer par la formation du Groupe de contact, en 1976, nous avons, avec d'autres, oeuvré à l'élaboration d'accords qui devaient conduire au règlement du conflit en Namibie. Deux Américains - un diplomate et un militaire - ont payé de leur vie cet effort.

M. Pickering (Etats-Unis)

Nous sommes certains, après avoir vu comment le peuple namibien oeuvre pour préparer son avenir, que nos efforts étaient valables. Nous sommes heureux de voir que le peuple namibien s'est doté d'une constitution excellente, une constitution qui lui assure la démocratie et tous ses avantages. Il semble également qu'il soit décidé à suivre des principes économiques sains et pragmatiques. Il s'est engagé dans une voie de tolérance sociale, d'ouverture et de pardon afin de pouvoir panser les blessures de ce conflit. Il sera chaleureusement accueilli par tous les Membres de notre organisation, qui a tant fait pour qu'il accède à la liberté et à l'indépendance. A ce propos, nous tenons à féliciter le Secrétaire général pour la manière dont lui-même, ses collaborateurs et tous les autres membres du personnel des Nations Unies ont agi à cet égard.

Après avoir aidé la Namibie à franchir le seuil de l'Organisation des Nations Unies, nous nous engageons à continuer de l'appuyer au moment où elle entre dans la communauté des nations.

La naissance de la Namibie a été longue et difficile, mais il semble maintenant que l'étoile qui préside à sa destinée brille de mille feux. Tous les espoirs sont permis quant à l'avenir heureux de la Namibie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. BLANC (France) : Monsieur le Président, tout d'abord je vous exprime mes félicitations et les félicitations de ma délégation pour l'accession de l'Ethiopie à la présidence du Conseil pour le mois actuel. Je dois dire aussi que nous sommes très heureux que l'histoire ait bien voulu faire en sorte que l'admission de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies se fasse sous la présidence d'un collègue africain.

Je saisis cette occasion pour remercier S. E. M. l'Ambassadeur Abdalla Saleh Al-Ashtal d'avoir bien voulu diriger nos travaux pendant le mois précédent.

Notre conseil vient, à l'unanimité, de recommander à l'Assemblée générale d'approuver la demande d'admission de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies adressée au Secrétaire général par le Président Nujoma.

Aux yeux de la délégation française, cette séance revêt une importance particulière, et ce à plusieurs titres. D'abord, l'admission d'un nouvel Etat Membre aux Nations Unies est devenue, en elle-même, un événement peu fréquent.

M. Blanc (France)

Mais surtout, c'est la Namibie, à l'indépendance de laquelle les Nations Unies ont travaillé pendant tant d'années, que nous nous apprêtons à accueillir parmi nous.

Et cette indépendance attendue depuis si longtemps est intervenue au terme d'une opération sans précédent dans l'histoire de notre organisation. Les principes de cette opération avaient été définis en 1978 par la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Sa réalisation, assurée avec tant d'efficacité par notre secrétaire général et son équipe, a été suivie avec la plus grande attention par le Conseil depuis avril 1989.

En cette occasion solennelle, c'est vers le peuple namibien, dont la lutte pour l'indépendance a été si longue, que se tournent nos pensées. Ce peuple a fait preuve, au cours de la période récente, de responsabilité et de maturité, notamment en participant massivement aux élections libres et équitables qui ont eu lieu en novembre 1989 pour désigner une assemblée constituante. Et c'est par consensus que cette assemblée a adopté une constitution démocratique, pleinement conforme aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies.

Ma délégation tient à cet égard à rendre hommage à la détermination et à la sagesse du Président Nujoma pour son action en la matière.

Pour ces raisons, la France apporte son soutien chaleureux à la demande d'admission présentée par la Namibie. Elle se félicite tout particulièrement d'accueillir au sein de notre organisation un nouvel Etat d'Afrique, continent avec lequel mon pays entretient des liens étroits et anciens d'amitié et de coopération.

Elle formule le souhait que la Namibie puisse bénéficier d'un soutien actif de la communauté internationale, en particulier à travers l'Organisation des Nations Unies, dans la poursuite de ses objectifs en matière de développement économique et social. La France, pour sa part, entend continuer d'apporter son concours à la réalisation de ces objectifs.

Je ne peux terminer mon intervention sans rendre hommage à l'action du Secrétaire général et de son représentant spécial; leur contribution a été décisive à l'heureux déroulement de ce processus d'indépendance et au succès d'une des opérations les plus difficiles que notre organisation ait eu à conduire.

Ma délégation adresse enfin ses plus vives félicitations au Gouvernement et au peuple namibiens, et formule à leur intention ses vœux les plus sincères de succès.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la France des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. BELONOGOV (Union des Républiques socialistes soviétiques)

(interprétation du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement en votre qualité de représentant d'un pays africain, ami de l'Union soviétique, et de vous féliciter personnellement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité en ce moment historique pour la communauté mondiale et pour l'Afrique. Je vous souhaite tout le succès possible dans l'exercice de votre mandat. Je voudrais également remercier M. l'Ambassadeur Al-Ashtal, Représentant permanent du Yémen démocratique, pour l'excellente manière dont il s'est acquitté de ses fonctions de Président au cours du mois de mars.

La présente réunion du Conseil de sécurité concernant l'admission de la République de Namibie à l'Organisation des Nations Unies revêt une grande importance. Il s'agit en fait du dernier maillon de la chaîne d'efforts faits par la communauté des nations pour mettre en oeuvre les décisions prises par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité et d'une étape importante dans le parcours politique international de ce jeune Etat.

Le 21 mars de cette année, date de l'accession de la Namibie à l'indépendance, la dernière page de l'histoire coloniale de l'Afrique a été tournée et le dernier bastion du colonialisme s'est effondré. Conformément au résultat des élections démocratiques générales qui ont eu lieu en Namibie, la South West Africa People's Organization (SWAPO) s'est vu confier le mandat de diriger le pays.

L'expérience namibienne a clairement montré que les problèmes les plus complexes peuvent être réglés par des moyens politiques si les parties intéressées et la communauté des nations unissent leurs efforts pour atteindre leur objectif commun. De ce point de vue, la liberté de la Namibie est non seulement le fruit des efforts héroïques faits par son peuple mais également le résultat d'une action internationale concertée qui s'appuie sur une nouvelle pensée politique.

L'exemple de la Namibie est une preuve convaincante de l'efficacité accrue des activités de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil de sécurité et des efforts du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar.

M. Belonogov (URSS)

Voici une autre conclusion importante que nous pensons pouvoir tirer de cela : l'amélioration des relations internationales permet d'oeuvrer de façon productive au règlement de conflits régionaux et de donner un nouveau souffle à la recherche de solutions de compromis fondées sur l'équilibre des intérêts.

Nous avons tous été témoins de l'apparition de transformations profondes en Afrique du Sud. La solution de la question namibienne augure bien du règlement par la réconciliation nationale du conflit intérieur en Angola; elle a également une influence sur le Mozambique. De plus - et c'est peut-être là ce qui est le plus remarquable dans ce que l'avenir nous réserve - le processus d'élimination du système de ségrégation raciale en Afrique du Sud a été lancé. Ce processus exige de la persévérance, de la patience et une compréhension mutuelle entre tous les pays, et l'Union soviétique est disposée à y contribuer pleinement.

Je reviens maintenant à la question qui nous a tous réunis ici aujourd'hui autour de la table du Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion pour féliciter une fois de plus le peuple de la Namibie de la réalisation de son vieux rêve.

L'Union soviétique s'est déjà déclarée prête à coopérer avec le Gouvernement d'une Namibie libre et indépendante. En appuyant la demande d'admission de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies, nous exprimons l'espoir que cette jeune République, qui deviendra le 160e Membre de l'Organisation, apportera une contribution positive aux activités multiformes des Nations Unies.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques des paroles aimables qu'il a prononcées à mon endroit et à l'endroit de mon pays.

M. FULTON (Royaume-Uni) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, il est particulièrement approprié que cette séance du Conseil de sécurité ait lieu sous votre présidence. L'Ethiopie a été l'un des quatre Membres fondateurs africains des Nations Unies et est l'hôte depuis de nombreuses années du siège de l'Organisation de l'unité africaine. La résolution que nous venons d'adopter est à bien des égards un jalon dans l'histoire de l'Afrique. Il est donc approprié à double titre que vous assumiez la présidence du Conseil aujourd'hui. Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur pour la manière dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

J'ai été très heureux d'avoir l'honneur de voter, comme je viens de le faire, au nom de la délégation britannique, en faveur de l'admission de la Namibie en tant que Membre des Nations Unies. Comme l'a dit le Secrétaire général, l'Organisation

M. Fulton (Royaume-Uni)

des Nations Unies a assumé depuis sa création une responsabilité particulière à l'égard de la Namibie. L'indépendance de la Namibie est un événement qui a une grande signification tant pour l'Afrique australe que pour l'Organisation. Elle marque la fin de l'ère coloniale en Afrique et augure bien de la paix et de la réconciliation en Afrique australe. C'est également un triomphe important pour les Nations Unies. Il convient à cette occasion de rendre hommage au Secrétaire général et à son représentant spécial, M. Martti Ahtisaari : en s'acquittant du mandat que leur a confié le Conseil, ils ont mené à bien l'une des plus grandes opérations jamais montées par les Nations Unies. Nous ne devons pas non plus oublier les contributions apportées à la transition de la Namibie vers l'indépendance par d'autres, de tous les horizons politiques.

La Grande-Bretagne a été intimement associée pendant de nombreuses années aux efforts visant à amener la Namibie à l'indépendance. C'est une source de satisfaction particulière que cela se soit produit grâce à la tenue d'élections libres et équitables dans le cadre de la mise en oeuvre du plan de règlement des Nations Unies. Ce plan a été présenté au Conseil de sécurité en 1978 par le Groupe de contact occidental dont la Grande-Bretagne faisait partie. Il a bien résisté à l'épreuve du temps, tout comme les accords connexes négociés par le Secrétaire général et le groupe de contact entre 1978 et 1982. Je voudrais également salué les efforts consentis par tous ceux qui ont participé aux négociations qui ont abouti à la signature de l'accord entre l'Angola, Cuba et l'Afrique du Sud en décembre 1988, qui a ouvert la voie à la mise en oeuvre du plan de règlement.

Les élections qui ont eu lieu en novembre dernier sous la supervision des Nations Unies ont été un exemple du processus démocratique en action. Elles sont l'honneur du peuple namibien et de l'esprit de réconciliation, qui a permis d'adopter une constitution plus rapidement que cela n'avait été prévu dans le plan de règlement. Le Secrétaire général a depuis signalé au Conseil que la constitution reflète les principes d'une constitution pour une Namibie indépendante adoptés par toutes les parties intéressées en 1982.

La communauté internationale doit maintenant veiller à ce que la nouvelle République de Namibie prenne le meilleur départ possible. Outre sa contribution importante au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) - qui comprend une somme de quelque 27 millions de dollars, une unité de

M. Fulton (Royaume-Uni)

communications, 50 surveillants électoraux et une équipe d'experts en empreintes digitales - le Royaume-Uni a contribué de façon importante aux efforts de rapatriement du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et à l'aide apportée à la Namibie par le Programme alimentaire mondial. Le 21 mars, le Secrétaire aux affaires étrangères britannique a annoncé l'allocation d'une assistance bilatérale de 16 millions de dollars portant sur trois ans. Nous avons déjà répondu à des demandes d'assistance du nouveau Gouvernement namibien et nous fournissons une aide dans les domaines de l'éducation, de la police, des pêcheries et de la réforme de la fonction publique. Nous offrons également une formation à la nouvelle armée namibienne. Notre participation se poursuivra. Notre aide bilatérale portera sur la coopération technique et le relèvement économique : nous fournirons également une assistance importante par l'entremise de voies multilatérales, y compris la Communauté européenne et le Fonds du Commonwealth pour la coopération technique.

Le Gouvernement de la Namibie a assuré le Conseil de sa volonté de jouer un rôle actif et constructif sur la scène internationale. Nous sommes heureux que la Namibie soit devenue le cinquantième membre du Commonwealth. Nous appuyons fermement sa demande d'admission aux Nations Unies et espérons pouvoir travailler de très près à l'avenir avec la délégation namibienne.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni des paroles aimables qu'il m'a adressées et qu'il a adressées à mon pays.

M. TORNUDD (Finlande) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer les chaleureuses félicitations de ma délégation à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Nous nous engageons à coopérer pleinement avec vous dans l'exercice de vos hautes fonctions et nous sommes certains que sous votre direction les travaux du Conseil seront menés à bien durant le mois en cours.

Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Abdalla Saleh Al-Ashtal, du Yémen démocratique, pour la manière efficace dont il a assumé la présidence pendant le mois de mars.

C'est un rare plaisir de nos jours que d'admettre un nouvel Etat Membre aux Nations Unies. C'est un plaisir encore plus rare lorsque le nouvel Etat dont l'admission est recommandée est une nation pour la liberté et l'indépendance de

M. Tornudd (Finlande)

laquelle l'Organisation a fait campagne pendant si longtemps et de façon si vigoureuse.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour exprimer au peuple et au Gouvernement de la Namibie les plus chaleureuses félicitations de la Finlande à l'occasion de leur accession à l'indépendance.

M. Tornudd (Finlande)

Je suis sûr que la Namibie apportera une grande contribution aux travaux de l'Organisation. Beaucoup de ses éléments constitutifs sont déjà très familiers aux Namibiens, qui connaissent les travaux des Nations Unies de première main. La mise en oeuvre fructueuse de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, et l'harmonie et la bonne volonté manifestées par les Namibiens dans la rédaction d'une constitution pour la nouvelle nation qui incarne les principes constitutionnels qui ont résisté au passage du temps, augurent bien de l'avenir de la Namibie.

La Finlande est fière d'avoir aidé les Namibiens au cours de leur longue quête pour la liberté et l'indépendance. En tant que Membre de ce conseil, en tant que contributeurs au Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, et en tant que membre du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, nous avons maintenant l'immense satisfaction de voir la nouvelle nation de Namibie prendre la place qui lui revient à cette table des nations, les Nations Unies.

Mes derniers mots seront simplement "Bienvenue à la Namibie".

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Finlande pour les paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. LI LUYE (Chine) (interprétation du chinois) : Monsieur le Président, tout d'abord, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je suis certain que vous vous acquitterez de vos fonctions importantes avec distinction. En même temps, je voudrais remercier S. E. l'Ambassadeur Al-Ashtal, du Yémen démocratique, d'avoir su mener à bien la lourde tâche du Conseil le mois dernier.

Aujourd'hui est une grande journée de joie pour nous. Nous nous souvenons tous très bien que, durant la longue période avant l'accession de la Namibie à l'indépendance, le Conseil de sécurité s'est réuni à de nombreuses occasions pour examiner la situation dans ce pays, qui à l'époque était occupé par des dirigeants colonialistes. Aujourd'hui, la République de Namibie est devenue une réalité, et nous sommes de nouveau réunis ici pour examiner sa demande d'admission aux Nations Unies. Cela a une signification spéciale en vérité. La délégation chinoise tient à exprimer ses félicitations sincères au peuple de Namibie, qui vient tout juste d'obtenir son indépendance tant attendue, et souhaite voir la Namibie admise au sein des Membres des Nations Unies. Avec un Membre de plus, les

M. Li Luye (Chine)

Nations Unies seront renforcées dans leurs efforts pour maintenir la paix dans le monde, conformément aux objectifs et aux principes de la Charte. Nous sommes convaincus que la République de Namibie apportera une contribution aux travaux des Nations Unies et à la cause du progrès humain.

La Namibie, dernière colonie qui restait en Afrique, en déclarant son indépendance, marque le début d'une époque où le continent est libéré une fois pour toutes de la domination coloniale. C'est un événement majeur d'une importance historique et ayant un impact d'une portée considérable, dont la communauté internationale peut beaucoup s'inspirer. Pour acquérir son indépendance et sa libération nationale, le peuple namibien a mené une lutte tenace pendant très longtemps et a consenti de lourds sacrifices. Les gens du monde entier admirent le peuple namibien et leurs dirigeants pour leur courage indomptable et leur bravoure. L'indépendance namibienne est le résultat de la lutte prolongée du peuple namibien. Elle est aussi inséparable du soutien vigoureux des pays africains - les pays de la ligne de front en particulier - du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et de l'ensemble de la communauté internationale. Nous tenons à remercier le Secrétaire général des Nations Unies et le Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition de leurs efforts actifs pour assurer la mise en oeuvre du Plan d'indépendance de la Namibie.

Le Gouvernement et le peuple chinois ont toujours profondément sympathisé avec le peuple de Namibie et l'ont toujours soutenu dans sa juste lutte contre la domination coloniale et pour son indépendance nationale. Nous avons toujours été convaincus que la juste cause du peuple namibien finirait par triompher. Le fait que la Namibie a établi des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine immédiatement après son indépendance signifie que l'amitié profonde entre les peuples chinois et namibien forgée au cours de longues années de lutte commune sera encore consolidée et développée sur une nouvelle base. L'indépendance namibienne a ajouté un nouveau chapitre aux annales de l'histoire africaine, et le peuple namibien est également entré dans une nouvelle période historique. Nous sommes certains que sous la direction du Président Nujoma, le Gouvernement et le peuple de Namibie obtiendront encore de nouveaux succès dans le maintien de l'indépendance nationale et l'édification de leur jeune nation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Chine des aimables paroles qu'il m'a adressées.

Mme CASTAÑO (Colombie) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation tient à dire combien elle est heureuse de vous voir assumer la présidence du Conseil pendant le mois d'avril. Nous sommes particulièrement heureux de voir que c'est un pays africain qui exerce cette fonction précisément au moment où nous admettons la Namibie comme 160e Etat Membre des Nations Unies. En outre, nous sommes heureux de voir un pays auquel nous unissent des liens d'amitié et de coopération étroits, outre qu'il fait partie du Groupe des pays non alignés, présider le Conseil.

Nous sommes heureux de constater que c'est l'Ambassadeur Tadesse qui occupe ce poste. Sa longue carrière dans la fonction publique de son pays et sa compétence avérée de négociateur et de diplomate garantissent le succès des travaux du Conseil. De même, nous tenons à exprimer nos remerciements à l'Ambassadeur Al-Ashtal, Représentant permanent du Yémen démocratique, de la manière exemplaire dont il a dirigé cet organe au cours du difficile mois de mars.

Le Conseil de sécurité se réunit la plupart du temps pour débattre de problèmes qui préoccupent la communauté internationale lorsque la paix et la sécurité du monde sont dangereusement menacées. Il a rarement la possibilité de se réunir pour des raisons aussi agréables que la célébration de l'admission d'un Etat en tant que nouveau Membre à part entière dans notre organisation.

Il s'agit ici d'un cas très particulier. Les Nations Unies ouvrent leurs portes à un Etat auquel elles ont consacré 23 ans, de solidarité, d'effort et de travail, un Etat dont nous avons soutenu le peuple dans ses luttes et ses rêves, et avec lequel nous montons la première marche menant vers l'Organisation des Nations Unies.

Pendant plus de 20 ans, le Conseil pour la Namibie a protégé les droits et les intérêts du peuple namibien. Il a administré ses affaires et s'est efforcé d'assurer la représentation de son peuple en formant ses futurs dirigeants. Surtout, le Conseil pour la Namibie l'a aidée à trouver le moyen d'amener le retrait de l'Afrique du Sud, de parvenir à l'indépendance, à la liberté et à l'autodétermination.

La Colombie a eu la bonne fortune de faire partie du Conseil pour la Namibie, et de cette façon elle a pu vivre ce processus historique de lutte pour la liberté du peuple namibien. Nous sommes heureux, à l'instar de tous, mais nous ressentons

Mme Castaño (Colombie)

un certain orgueil de savoir que nous avons apporté notre propre contribution, quoique modeste, à cette tâche gigantesque que notre organisation a entreprise avec le peuple namibien et l'appui sans réserve des pays frères africains, et qui a abouti à une heureuse issue le 21 mars, quand l'indépendance a été déclarée.

Aujourd'hui est une journée de joie et de reconnaissance pour les Nations Unies. L'effort entrepris il y a plus de deux décennies par les Nations Unies a connu une heureuse issue. C'est le moment de remercier le Secrétaire général qui, avec dévouement, doigté et intelligence, a guidé la transition de la Namibie. C'est l'heure de reconnaître le rôle important que le Conseil de sécurité a joué en adoptant des résolutions qui ont amené la fin du mandat de l'Afrique du Sud sur la Namibie, la légitimité de la lutte du peuple namibien contre la présence de l'Afrique du Sud sur son territoire, et qui ont déclaré illégales les mesures prises par l'Afrique du Sud au nom de la Namibie. Il faut mentionner en particulier la résolution 432 (1978), qui déclarait que l'intégrité territoriale et l'unité de la Namibie devait être assurée au moyen de la réintégration de Walvis Bay dans son territoire. Nous exprimons notre reconnaissance à l'Assemblée générale pour sa vigilance constante et son appui à la lutte de la Namibie pour son indépendance et sa liberté.

Mme Castaño (Colombie)

Nous devons également rendre un hommage tout particulier au peuple héroïque de la Namibie qui, sous la direction éclairée du Président Sam Nujoma, s'est gagné et a conservé l'appui et la solidarité internationales en raison du bien-fondé de ses idéaux. Ce peuple qui a été dirigé par la SWAPO avec dignité et combativité, avec détermination et sagacité, a résolument été aidé par les pays frères d'Afrique.

Enfin, aujourd'hui est un jour de fête pour le Conseil de sécurité. Nous sommes réunis pour recommander l'admission de la République de Namibie en tant que 160e Etat Membre des Nations Unies. Nous sommes réunis pour lui souhaiter la bienvenue parmi nous, certains que l'appui qu'elle a reçu dans sa lutte pour la liberté, lui sera accordé pour maintenir un Etat fort, indépendant et souverain qui déterminera son destin pour assurer un développement économique et social qui apportera à son peuple le bien-être et le bonheur qui lui avaient été jusqu'ici refusés.

Bienvenue à la Namibie!

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie la représentante de la Colombie des aimables paroles qu'elle a eues pour moi et pour mon pays.

M. MUNTEANU (Roumanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis très heureux de vous féliciter des plus cordialement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Ma délégation est certaine que, sous votre conduite éclairée, le Conseil s'acquittera au mieux de ses lourdes responsabilités. Je souhaite également dire une fois encore combien ma délégation a apprécié la façon magistrale dont l'Ambassadeur Al-Ashtal s'est acquitté de ses fonctions de Président du Conseil le mois dernier.

Parvenir à l'indépendance nationale a toujours été l'aspiration la plus sacrée de tous les peuples. A un moment ou à un autre, chaque nation a dû endurer souffrances et sacrifices avant de réaliser ce noble objectif et de pouvoir en jouir. La voie conduisant à l'indépendance n'est jamais aisée. Aussi, lorsque l'heure de l'indépendance a sonné il y a trois semaines, le peuple de Namibie avait toutes les raisons d'être fier et heureux et de fêter ce grand moment de son histoire. Il n'était pas seul à célébrer cet événement historique. Des personnalités officielles du monde entier s'étaient donné rendez-vous à Windhoek le 21 mars pour partager le sentiment d'accomplissement du peuple namibien.

Aujourd'hui, nous avons été les témoins, au Conseil, d'un autre événement important de la vie de la nation namibienne nouvellement indépendante. Par la

M. Munteanu (Roumanie)

résolution qu'il vient d'adopter, le Conseil de sécurité a, sur la demande du Président de la République de Namibie, recommandé l'admission de ce pays aux Nations Unies.

Pour nous tous, le fait que la Namibie a demandé son admission aux Nations Unies aussitôt après la proclamation de son indépendance est tout à fait compréhensible. Jamais encore les Nations Unies n'avaient participé d'aussi près à l'avènement d'une nation. En fait, pendant près de 25 ans, l'Organisation mondiale s'est pleinement identifiée à la lutte du peuple namibien pour l'indépendance. Je tiens à ce propos à rendre le plus chaleureux hommage au Secrétaire général pour son extraordinaire contribution à l'heureuse conclusion de ce processus des plus complexe et difficile qui devait conduire à l'indépendance namibienne.

La Roumanie, pour laquelle la notion d'indépendance nationale a toujours été une raison d'être, a dès le début fermement appuyé avec de nombreux autres pays chaque effort fait par les Nations Unies pour aider le peuple namibien à réaliser son objectif. C'est dire que dès le tout début mon pays a été directement associé aux activités du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, lequel a joué un rôle de premier plan en créant les conditions qui devaient rendre possibles la célébration du 21 mars à Windhoek et la séance du Conseil de sécurité aujourd'hui.

Mon pays a également eu le privilège d'être l'un des auteurs de la résolution 385 (1976) du Conseil de sécurité, qui demandait des élections libres sous la supervision et le contrôle des Nations Unies pour permettre au peuple de Namibie de décider librement de son propre destin. Le message que Jon Ionescu, Président du Conseil provisoire d'unité nationale, a envoyé à Sam Nujoma le jour de l'indépendance de son pays exprime la satisfaction du peuple roumain de constater l'issue heureuse de la longue lutte du peuple namibien contre la domination coloniale et l'apartheid et pour la dignité nationale et la démocratie.

L'avènement d'une Namibie indépendante est un événement historique et déterminant tant pour le peuple namibien que pour l'Afrique et le monde entier. C'est une contribution majeure aux idéaux de paix, de concorde et de coopération entre toutes les nations. Pays qui s'est résolument engagé dans la voie d'un développement authentiquement démocratique basé sur les libertés individuelles, le pluralisme politique et la coopération la plus large possible avec toutes les nations, la Roumanie est convaincue que ses relations avec la Namibie - qui ont été portées au niveau des ambassadeurs et sont fondées sur une longue tradition de

M. Munteanu (Roumanie)

sympathie et de solidarité mutuelle - seront encore développées pour le plus grand bien des deux nations.

Monsieur le Président, ma délégation partage pleinement les sentiments de joie, les félicitations et les expressions d'appui qu'en cette heureuse occasion vous avez transmis au nom du Conseil au Gouvernement et au peuple de Namibie.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Représentant de la Roumanie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

M. FORTIER (Canada) (interprétation de l'anglais) : Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter l'Ethiopie de son accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse de vous voir présider le Conseil en ce moment crucial. Ce m'est un agréable devoir de rendre hommage à notre collègue, l'Ambassadeur Abdalla Saleh Al-Ashtal, du Yémen démocratique, pour la façon exemplaire dont il a présidé nos délibérations pendant un mois de mars très chargé.

Le Canada est particulièrement heureux d'appuyer cette résolution historique aujourd'hui. Pendant notre précédent mandat au Conseil, nous avons eu l'honneur de participer aux négociations qui devaient conduire à l'adoption du Plan de règlement des Nations Unies pour la Namibie. Durant les années qui se sont écoulées depuis, nous sommes restés fermement attachés à la mise en oeuvre dudit plan. Aussi sommes-nous particulièrement heureux de nous préparer à accueillir la Namibie aux Nations Unies. La voie menant à l'indépendance a été longue et difficile et il convient de saluer chaleureusement le peuple namibien pour son courage et sa détermination. La dignité et la volonté avec lesquelles il a embrassé la démocratie est une inspiration tant pour tous ceux qui aspirent à la liberté que pour tous ceux qui estiment que la liberté va de soi. Ses représentants élus ont travaillé de manière exemplaire, sans relâche, à la réalisation de l'objectif commun : adopter un modèle de constitution qui renforce et garantisse tout un éventail de droits de l'homme. C'est assurément un début qui augure bien de l'avenir pour la plus jeune nation du monde et nous nous félicitons de cet exemple.

Nous avons tout lieu d'être fiers, car l'indépendance namibienne est une victoire pour l'ensemble de la communauté internationale. La mise en oeuvre du Plan de règlement pour la Namibie, à laquelle ont participé les deux tiers des Membres des Nations Unies, constitue un authentique effort international. Le

M. Fortier (Canada)

Secrétaire général, son représentant spécial Martti Ahtisaari et tous ceux qui ont servi avec tant de distinction dans les rangs du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition doivent être félicités pour le succès remarquable avec lequel ils se sont acquittés de leur mandat et pour la confiance placée en eux par le peuple namibien et par les Etats Membres des Nations Unies.

M. Fortier (Canada)

Quelque 700 Canadiens ont participé aux activités du GANUPT comme membres du personnel militaire, éléments de la police civile et experts et superviseurs du processus électoral. Un grand nombre d'autres ont appuyé la lutte du peuple namibien en oeuvrant dans le cadre des églises et des organisations non gouvernementales.

L'indépendance politique, toutefois, n'est que la première étape. Au moment où la Namibie se lance sur la voie de l'édification de la nation namibienne, l'appui et la bonne volonté de la communauté internationale continueront de lui être nécessaires pour développer son infrastructure économique et sociale et pour faire en sorte que ses citoyens jouissent des droits et des libertés pour lesquels ils ont lutté avec tant de courage.

J'ai donc le plaisir d'informer le Conseil que, dans le courant de cette année, le Canada contribuera pour plus de 4 millions de dollars à l'aide au développement de la Namibie par l'intermédiaire de l'Organisation des Nations Unies, du Commonwealth et d'organisations non gouvernementales canadiennes. En application des projets initialement établis, un effort important sera fait dans les domaines de l'immunisation - par le biais du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) -, de la formation des effectifs de police et des secours en matière de sécheresse. D'autres projets seront élaborés pour répondre aux objectifs de la Conférence des donateurs qui doit se tenir en juin prochain sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

Pour terminer, je tiens à dire que le Canada est heureux et honoré d'avoir eu l'occasion de travailler étroitement avec les anciens membres et les membres actuels du Conseil, la communauté internationale et le peuple namibien pour aboutir à cet heureux événement. La résolution que nous avons adoptée aujourd'hui est l'aboutissement des efforts dévoués déployés pendant des décennies par le peuple namibien et la communauté internationale. C'est également une réaffirmation incontestable des principes et objectifs fondamentaux des Nations Unies qui préconisent la solution pacifique des menaces à la paix et à la sécurité internationales au moyen du dialogue international et de l'action commune.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Canada des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. ALARCON DE QUESADA (Cuba) (interprétation de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais avant tout vous dire combien ma délégation est heureuse de vous voir présider nos travaux. Nous sommes convaincus que, grâce à votre expérience et à votre compétence, le Conseil de sécurité pourra s'acquitter pleinement des responsabilités qui lui incombent ce mois-ci. Nous nous félicitons particulièrement que ce soit au représentant de l'Ethiopie, pays si intimement lié à l'indépendance et à l'unité africaine, qu'échoit la responsabilité de diriger les débats de cette séance qui revêt une grande importance dans le cadre de la lutte générale menée contre le colonialisme.

Je saisis également cette occasion pour m'acquitter d'un devoir agréable, celui d'exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Al-Ashtal pour la manière si efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

Le Conseil vient de recommander l'admission de la Namibie en tant que nouveau Membre de notre organisation, et cette décision coïncide avec le début de la Décennie que l'Organisation a proclamée comme étant celle de l'éradication complète du colonialisme sous toutes ses formes et manifestations. Nous sommes convaincus que, comme le peuple namibien, qui a parcouru, avec tant d'abnégation, un si long chemin, les peuples qui n'ont pas encore la possibilité d'exercer leur droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, pourront aussi bientôt exercer ce droit.

Comme d'autres orateurs l'ont dit, c'est le moment d'exprimer notre reconnaissance et nos félicitations tout d'abord au Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, à ses collaborateurs, dont M. Goulding, ainsi qu'aux autres membres de son personnel qui, au Siège, ont suivi au jour le jour le processus d'application de la résolution 435 (1978), et également à M. Ahtisaari, à M. Legwaila et au général Prem Chand que nous sommes heureux de voir dans cette salle. Ils ont, sur le terrain, mené à bien une tâche complexe et difficile afin que le plan approuvé par le Conseil aux termes de sa résolution 435 (1978) puisse être intégralement mis en oeuvre. D'autres organes de notre organisation, notamment le Conseil des Nations Unies pour la Namibie et le Comité spécial chargé de l'application de la résolution 1514 (XV), que vous présidez, Monsieur le Président, avec tant d'efficacité, méritent également notre reconnaissance. Pendant de longues années, ces organes se sont occupés des intérêts légitimes du peuple namibien et ont essayé de créer les conditions appropriées pour que ce peuple puisse enfin réaliser son aspiration nationale principale : son accession à l'indépendance.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Mais nous estimons aussi qu'il est juste de rendre hommage au principal facteur qui nous permet de vivre maintenant ce moment heureux et qui est sans conteste la lutte menée avec dévouement, pendant tant d'années, par le peuple namibien, sous la direction de la South West Africa People's Organization (SWAPO). Dans cette lutte, la SWAPO a bénéficié de la solidarité active et de l'appui de l'Afrique, notamment des pays de la ligne de front, de l'ensemble du Mouvement des pays non alignés et de tous ceux qui, partout dans le monde, ont lutté pour mettre fin au colonialisme.

Tout au long de cette lutte, Cuba, son peuple et son gouvernement ont établi des liens solides et fraternels avec la SWAPO, à laquelle nous avons donné tout notre appui politique, matériel et diplomatique. Nous sommes convaincus que cette solidarité internationale, notamment celle offerte, pendant plus d'une décennie, par le peuple de la République populaire d'Angola aux combattants de la SWAPO, occupera toujours une place privilégiée dans la liste des hommages rendus en ce qui concerne le long processus qui a abouti à l'indépendance de la Namibie. Les Angolais, les Namibiens et les Cubains ont forgé, en menant la même lutte, une amitié et une solidarité indestructibles, qui ont été scellées à tout jamais dans les tranchées de Cuito Cuanavale et dans les combats du Sud-Ouest de l'Angola. Mais si nous avons su lutter, de manière décisive et ferme, sur le plan militaire, nous avons su également agir sur le plan plus constructif de l'effort diplomatique patient et fructueux.

Nous estimons donc que, grâce aux accords signés en décembre 1988, d'abord à Brazzaville, ensuite à New York, et à la constitution de la Commission mixte, composée de la République populaire d'Angola, de la République sud-africaine et de la République de Cuba, une contribution non négligeable a été faite à cet effort diplomatique de tant d'années. Je dois dire à cet égard que, bien que de grandes divergences séparent les pays membres de cette commission, nous estimons néanmoins qu'une action constructive et conjointe a été menée et a contribué notamment, d'une manière appréciable, à la mise en oeuvre, dès le mois d'avril de l'année dernière, du Plan adopté par le Conseil. Voilà pourquoi nous nous félicitons particulièrement que tous ces efforts menés dans le cadre des combats et des négociations aient finalement abouti à l'événement heureux grâce auquel nous sommes aujourd'hui réunis.

M. Alarcón de Quesada (Cuba)

Le 21 mars, nous avons salué l'accession à l'indépendance d'un nouvel Etat africain et avons établi des relations diplomatiques complètes entre nos deux gouvernements. Nous espérons être à même de contribuer dans la mesure de nos moyens au processus de reconstruction, de relèvement économique et de création de nouvelles conditions de vie, engagé par le peuple namibien qui se relève d'une expérience coloniale trop longue et trop amère.

Dans cette étape, la communauté internationale et le Conseil de sécurité en particulier continuent d'avoir une responsabilité à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. Il appartient à la communauté internationale et en particulier au Conseil de sécurité non seulement de veiller à ce que l'on encourage une coopération adéquate avec le peuple namibien, mais aussi de faire en sorte que tout soit fait pour garantir la protection de sa souveraineté et de son indépendance nationale, y compris l'intégrité territoriale et notamment la réintégration dans le territoire national de Walvis Bay, comme le prévoit la résolution 432 (1978) que le Conseil de sécurité a adoptée à l'unanimité. De même, à l'instar de tous les autres membres du Conseil, nous souhaitons la bienvenue au nouvel Etat indépendant de la Namibie et nous vous remercions, Monsieur le Président, de la façon dont vous dirigez, une fois de plus, nos travaux.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il a adressées à moi-même et à mon pays.

L'orateur suivant est le représentant du Brésil, qui souhaite faire une déclaration au nom des Etats de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. BATISTA (Brésil) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de nous donner l'occasion de participer à ce débat au nom des Etats de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud. Je tiens également à vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril et de la compétence avec laquelle vous avez dirigé les travaux du Conseil.

Nos remerciements vont également à l'Ambassadeur Al-Ashtal, du Yémen démocratique, pour la manière efficace dont il a dirigé les travaux du Conseil pendant le mois de mars.

M. Batista (Brésil)

J'ai le grand honneur et le privilège de prendre la parole à cette séance du Conseil de sécurité convoquée spécialement pour examiner la demande d'admission de la Namibie aux Nations Unies, au cours de laquelle le Conseil a pris la décision historique de recommander unanimement à l'Assemblée générale d'accéder à cette demande.

En ma qualité de coordonnateur des 22 Etats de l'Afrique de l'Ouest et de l'Amérique du Sud membres de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, j'ai été chargé d'exprimer notre profonde satisfaction et notre fierté de voir la Namibie occuper la place qui lui revient de droit au sein de la communauté des nations. L'indépendance de la Namibie est un objectif auquel nous aspirons depuis plusieurs décennies et qui représente un exemple fondamental de l'application du principe d'autodétermination digne de notre plus grande attention et de notre plus grand soin. Le lent processus de son accession au statut de nation, qui n'a que trop tardé, a été dans une grande mesure le résultat d'une volonté commune et des décisions prises par les Nations Unies, soit par l'Assemblée générale soit par cet organe, à l'appui de la détermination inébranlable et héroïque du peuple namibien de s'affranchir. L'indépendance de la Namibie a certainement pris plus longtemps que nous ne l'aurions pensé ou voulu. Elle a cependant été réalisée, de façon pacifique, démocratique et ordonnée, d'une manière qui présage bien de son avenir en tant que Membre épris de paix de cette organisation.

Nous, les 22 Etats de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud, nous sentons particulièrement proches de la Namibie, pays que nous avons toujours considéré comme faisant intégralement et naturellement partie de la zone que nous avons décidé de créer en 1986 avec la bénédiction de l'Assemblée générale. Nous sommes extrêmement heureux de voir se réaliser les espoirs que nous avons alors formés de voir les représentants d'une Namibie libre et indépendante se joindre à nous au sein de la communauté des nations de l'Atlantique Sud.

Les Etats de la Zone de paix et de coopération de l'Atlantique Sud se réuniront de nouveau au Nigéria en juin pour évaluer la mise en oeuvre des objectifs que nous nous sommes fixés lors de notre première réunion à Rio de Janeiro en juillet 1988. Nous espérons bien vivement que la Namibie sera en mesure de participer à cette réunion au Nigéria et de démontrer ainsi pour la première fois sa capacité d'exercer pleinement ses prérogatives nouvellement acquises de nation.

M. Batista (Brésil)

Je tiens à exprimer officiellement à cette occasion les félicitations des Etats de la Zone au Secrétaire général pour la façon compétente et avisée dont il s'est acquitté de ses responsabilités au cours du processus d'indépendance de la Namibie. Le Conseil de sécurité, responsable en fin de compte de ce processus, mérite également d'être félicité de son action constante au nom de la quête pour l'indépendance du peuple namibien.

Enfin, nous nous devons de remercier les Etats Membres des Nations Unies qui ont apporté une contribution particulière à la réalisation de ce noble objectif en participant aux travaux du Conseil des Nations Unies pour la Namibie et du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT).

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Brésil des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Afrique du Sud. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. SHEARAR (Afrique du Sud) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, il est assurément approprié qu'un représentant de l'Afrique préside le Conseil de sécurité au moment où la Namibie demande à devenir Membre des Nations Unies. Qu'il me soit permis de vous féliciter de la façon dont vous vous êtes acquitté de vos devoirs en tant que Président et de vous souhaiter plein succès pour la suite de vos activités à la présidence.

J'ai grand plaisir à m'associer aux délégations qui sont intervenues et qui feront aujourd'hui des déclarations pour se féliciter de la demande de la Namibie de devenir le 160e Membre des Nations Unies. C'est avec un profond sentiment de satisfaction que le Gouvernement de l'Afrique du Sud a participé au processus long et ardu qui a permis au nouvel Etat de naître dans des circonstances remplies de promesses.

Nombreux sont ceux qui méritent nos remerciements et notre gratitude pour les sacrifices qu'ils ont consentis et le travail qu'ils ont accompli pour encourager le processus d'indépendance de la Namibie et en faire une réalité, qui ont attaqué ce rocher inexpugnable afin que la paix soit enfin réalisée. Dans ce processus beaucoup ont donné leur vie. Ils ne sont pas oubliés et ne doivent pas l'être.

M. Shearar (Afrique du Sud)

Lorsqu'il est intervenu au Parlement sud-africain, les 14 et 15 mars 1990 au cours des débats de deuxième lecture du projet de loi pour reconnaître l'indépendance de la Namibie, qui allait être signé le 20 mars par le Président de l'Etat sud-africain, M. F. W. de Klerk, le Ministre sud-africain des affaires étrangères, M. Botha, a rappelé à son auditoire que :

"Ceux qui connaissent bien les complexités du différend namibien seront d'accord avec moi pour reconnaître que tous les débats, tous les affrontements et tous les conflits entourant ce différend n'ont finalement pas apporté de solution au problème. Cette solution est intervenue lorsque nous avons suivi les instructions de la Charte des Nations Unies qui demandent que les différends soient réglés pacifiquement."

M. Shearar (Afrique du Sud)

Il a ajouté :

"L'Afrique du Sud espère ardemment que ce concept fondamental - l'attachement à la négociation pacifique - sera à la base de la solution d'autres conflits en Afrique australe et au-delà.

Je voudrais exprimer l'espoir que ce qui s'est produit en Namibie encouragera tous les dirigeants en Afrique australe à résoudre les problèmes de la région d'une façon pacifique et par la négociation."

Le conflit international au sujet de l'administration du territoire est chose du passé. La Namibie est maintenant un Etat souverain indépendant et libre qui s'est acquis la reconnaissance et les meilleurs vœux des nations du monde et de celles de l'Afrique australe, sous-continent dont font partie intégralement tant la Namibie que l'Afrique du Sud.

Les phases progressives de l'autodétermination interne ont donné au peuple namibien une expérience vitale de l'autonomie à divers niveaux. Au cours des ans, grâce à l'assistance et à l'encouragement concrets et très larges de l'Afrique du Sud, il a oeuvré à la création d'une infrastructure enviable qui aidera le pays à faire face aux défis qui l'attendent, au niveau du développement économique, pour atteindre une qualité de vie à laquelle le peuple aspire tout naturellement.

Nous nous joignons à la communauté internationale dans l'espoir que l'avenir de ce vaste et merveilleux pays sera un avenir de paix, de sécurité et de prospérité pour tous. Mon gouvernement une fois de plus lance un appel sérieux à la communauté internationale pour qu'elle reconnaisse la nécessité de fournir une assistance tangible à la Namibie alors qu'elle se joint à la communauté des nations. L'heure est maintenant venue pour les Nations Unies et la communauté internationale de s'engager fermement dans ce sens.

L'Afrique du Sud a, au cours de négociations prolongées durant ces dernières années, tiré une satisfaction particulière d'avoir pu - dans le cadre des nouvelles circonstances créées par les discussions tripartites avec l'Angola et Cuba et le rôle constructif qu'ont joué non seulement les Etats-Unis d'Amérique et l'Union soviétique mais également plusieurs chefs d'Etats africains - aider à promouvoir la mise en oeuvre définitive de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Une étroite coopération avec eux et, ensuite, avec le représentant spécial du Secrétaire général et avec le commandant du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT), le général Prem Chand, a démontré que

M. Shearar (Afrique du Sud)

lorsque là où la volonté politique existe des solutions négociées peuvent être trouvées à des problèmes qui semblent insolubles.

Je voudrais rappeler en particulier les remarques formulées par le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud le 15 mars 1990 :

"Enfin, après des années de prises de bec avec lui, je souhaite exprimer ma sincère gratitude à M. Martti Ahtisaari, Représentant permanent du Secrétaire général des Nations Unies, qui, entre Charybde et Scylla, a été capable de mener sa barque à bon port. Je voudrais également remercier M. Javier Pérez de Cuéllar. Nous avons été parfois à couteaux tirés l'un avec l'autre mais maintenant que nos problèmes sont réglés, nous pouvons nous remercier mutuellement."

Nombreux sont ceux parmi nous qui ont été affectés d'une façon ou d'une autre par le long processus qui a conduit la Namibie au stade actuel. Mais peu de gens ont été impliqués aussi profondément et aussi longtemps que ne l'a été, ou ont tant donné d'eux-mêmes que ne l'a fait, celui qui est aujourd'hui le Ministre des affaires étrangères de l'Afrique du Sud, dans sa recherche pendant 30 ans d'une solution équitable aux aspirations du peuple namibien tout entier. Je voudrais donc terminer ma déclaration en réfléchissant à ce qu'il a dit le mois dernier alors qu'il se penchait sur le passé.

"Ils disent que ce n'est pas tant par son apparence inhospitalière et son isolement que la Côte des squelettes a hérité de ce nom. Centimètre par centimètre, les dunes de sable géantes sont continuellement emportées par les vents. Des squelettes cachés sont couverts et découverts par les vents, d'où le nom Côte des squelettes. C'est ainsi que les traces de pas de tous ceux qui s'y sont aventurés ont été effacées. Et je dis à tous mes collègues qui ont marché avec moi à travers la Namibie que les traces de pas de l'amitié ne seront jamais effacées même après que nos squelettes se seront immobilisés sur la Côte des squelettes."

Le peuple sud-africain souhaite au Gouvernement et au peuple de la Namibie prospérité, bonheur et stabilité. Nous serons heureux d'établir des relations constructives et mutuellement enrichissantes avec la Namibie et avec tous les Etats souverains de la région de l'Afrique australe.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'orateur suivant est M. Mustafa Aksin, Vice-Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie, que le Conseil a invité en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. AKSIN (Turquie), Vice-Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais d'emblée vous exprimer notre profonde satisfaction de vous voir présider le Conseil de sécurité à cette heure importante. L'attachement de votre nation aux principes de liberté, de justice et d'égalité n'a pas besoin d'être confirmé. Votre pays a été intimement impliqué dans la résurgence de l'Afrique et vous, personnellement, Monsieur le Président, êtes le très habile Président du Comité spécial chargé d'étudier la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. La liberté de la Namibie a considérablement diminué le poids de vos responsabilités, alors même qu'elle reflète l'efficacité de vos efforts.

Nous désirons également exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur Al-Ashtal, du Yémen démocratique, pour la manière exemplaire dont il a présidé le Conseil au cours du mois dernier.

Pour le Conseil des Nations Unies pour la Namibie, l'heure est à la fois à la fierté et à l'humilité. Le mandat que nous avait confié la communauté internationale il y a 23 ans a été réalisé. Nous n'avons pas été seuls dans l'accomplissement de ce mandat. Nos efforts ont été inspirés et vivifiés par la solidarité que la communauté internationale a manifestée à propos de cette question critique. Par-dessus tout, la vision, le courage et la détermination du peuple namibien lui-même nous ont montré la voie.

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a fourni une instance unique de tutelle internationale. Sa création a donné un caractère formel à un certain nombre de principes sur lesquels l'Organisation a été édiflée. La Namibie a offert une possibilité tangible et dramatique de mettre ces principes en pratique dans une instance précise et bien définie. La reconnaissance universelle de l'intérêt en jeu dans l'avenir de la Namibie a souligné la responsabilité collective. Les programmes d'assistance et de coopération internationales ont souligné l'indivisibilité de l'homme. Le soin et la diligence avec lesquels le processus

M. Aksin

souvent tortueux et toujours ardu vers l'indépendance a été négocié ont rendu manifeste le besoin fondamental de la sagesse politique, de la destruction et de la réconciliation dans la conduite des relations internationales.

En ce qui concerne ce dernier aspect, le rôle du Conseil de sécurité a été d'une valeur essentielle. La semaine dernière seulement, à l'une de ses séances plénières extraordinaires à Windhoek, le Conseil des Nations Unies pour la Namibie a déclaré que le Conseil de sécurité avait :

"... assuré la mise en oeuvre critique de sa résolution 435 (1978) par le truchement du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition et son achèvement sous la gouverne du Secrétaire général."

Il a poursuivi en disant que :

"... la réalisation de ce mandat est un hommage rendu à la force, au ressort et au potentiel de l'organe mondial."

La Déclaration de la session extraordinaire a souligné que le Conseil des Nations Unies pour la Namibie partage

"... l'engagement de la communauté mondiale à faire en sorte que la Namibie indépendante soit assurée d'une intégrité territoriale complète, de la sécurité de ses frontières, de la souveraineté sur ses ressources ainsi que de possibilités égales et sans entraves pour tous ses citoyens de réaliser leur plein potentiel humain."

Elle a reflété l'orgueil du Conseil devant l'assistance qu'il a été en mesure de fournir au peuple namibien au cours de son existence et :

"... tout en exprimant sa reconnaissance profonde pour la générosité dont ont fait preuve les peuples épris de liberté"

a demandé à tous

".... de s'attaquer avec la même ferveur et la même préoccupation aux immenses défis auxquels fait face la nouvelle nation."

M. Aksin

Le Conseil des Nations Unies pour la Namibie revient de Windhoek avec un sentiment de joie et du devoir accompli. La diligence avec laquelle la nation namibienne, sous la conduite de son gouvernement populaire et démocratiquement élu, s'est engagée sur la voie de l'autonomie nous a tous profondément émus. La confiance, la vision et l'espoir sont les caractéristiques de ce peuple fier. Nous sommes reconnaissants de l'occasion qui nous a été donnée de l'accompagner dans son voyage. Nous attendons avec impatience de faire à nouveau route ensemble, en tant qu'Etats Membres de cette communauté des nations. La Déclaration de Windhoek du Conseil pour la Namibie s'achève par ces mots :

"Nous célébrons aujourd'hui l'aube d'une ère nouvelle et nous saluons l'apparition d'une nouvelle étoile sur le continent africain. Le peuple namibien a finalement recouvré sa liberté et il oeuvre désormais à l'établissement d'une société égale et juste.

Namibie, nous te saluons."

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le Vice-Président du Conseil des Nations Unies pour la Namibie des aimables paroles qu'il a eues à mon égard et à l'égard de mon pays.

L'orateur suivant est le représentant du Mali, qui souhaite faire une déclaration en sa qualité de Président du Groupe des Etats africains pour le mois d'avril. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. DIAKITE (Mali) : Monsieur le Président, en ma qualité de Président du Groupe des Etats d'Afrique pour le mois d'avril, je voudrais vous adresser mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et vous remercier sincèrement pour l'occasion que vous me donnez de participer à cet important débat consacré à l'admission de la Namibie aux Nations Unies.

L'Afrique est fière de voir un illustre fils de l'Ethiopie présider le Conseil de sécurité à un moment crucial de l'histoire de notre continent. Votre pays n'a en effet ménagé aucun effort en vue d'accélérer le processus de décolonisation totale de l'Afrique. Pendant la longue nuit coloniale, l'assistance matérielle, financière et diplomatique de l'Ethiopie n'a jamais fait défaut aux pays et aux peuples coloniaux d'Afrique. On se rappellera entre autres qu'en 1960 l'Ethiopie a, conjointement avec le Libéria, entamé une procédure devant la Cour internationale de Justice contre l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud.

M. Diakite (Mali)

Permettez-moi, enfin, Monsieur le Président, de vous exprimer toute notre gratitude pour votre engagement personnel dans le combat que mènent les peuples opprimés pour se libérer du joug colonial. Les membres du Comité spécial de la décolonisation - cet important organe que vous présidez avec bonheur depuis plusieurs années - ont eu l'occasion d'apprécier votre courage et votre détermination.

Je voudrais enfin, par votre canal, Monsieur le Président, féliciter l'Ambassadeur du Yémen démocratique pour la façon remarquable dont il a présidé le Conseil le mois dernier.

Le 21 mars dernier, le peuple namibien a célébré dans la joie et dans l'allégresse l'accession de son pays à l'indépendance. L'événement a été salué par toute l'Afrique et de nombreux chefs d'Etat africains se sont rendus à Windhoek pour rendre hommage au courage d'un peuple qui a consenti d'immenses sacrifices pour mettre un terme à l'occupation coloniale et illégale de l'Afrique du Sud. L'indépendance de la Namibie est le résultat de la lutte armée menée par la SWAPO pour restaurer la dignité, la liberté et l'égalité dans son pays. Le sang des martyrs n'aura pas coulé en vain, car le peuple namibien est aujourd'hui le seul maître de son destin.

Le chemin menant à l'indépendance de la Namibie a été long, difficile et pénible. Au cours de ces longues années de lutte, l'Organisation de l'unité africaine, les Etats de la ligne de front et les Nations Unies ont soutenu avec détermination la cause du peuple namibien. C'est le lieu de rendre un vibrant hommage au Secrétaire général des Nations Unies, dont la persévérance et le courage ont permis la mise en oeuvre de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. L'Afrique salue également tous les Etats Membres de l'ONU qui ont, au cours de ces longues années, apporté leur contribution à la libération de la Namibie.

L'accession à l'indépendance de la Namibie ne met pas fin de façon miraculeuse au drame du peuple namibien. La jeune nation portera encore longtemps les stigmates de l'apartheid et du colonialisme. Pour remédier à la persistance d'une telle situation, il sera nécessaire de créer des emplois, d'améliorer les conditions socio-économiques, de créer des écoles, des centres de santé, des logements. Il faudra également, dans l'intérêt bien compris du peuple namibien, revaloriser l'agriculture, l'industrie minière et la pêche. Nous pensons que, compte tenu de sa responsabilité historique à l'égard de ce pays, la communauté

M. Diakite (Mali)

internationale doit apporter à la Namibie une assistance suffisante pour lui permettre de surmonter les difficultés héritées de la longue exploitation coloniale et lui permettre ainsi de s'engager sur la voie de la libération économique.

Le Conseil de sécurité, conformément au chapitre 10 de son règlement intérieur provisoire, vient de recommander l'admission du jeune Etat de Namibie aux Nations Unies.

Pour les Etats Membres de cette organisation, rien en effet ne pouvait s'opposer à cette admission dans la mesure où le candidat est - permettez-moi l'expression - "l'enfant des Nations Unies". La Namibie a en effet été placée sous administration des Nations Unies pendant plus de 40 ans. Cette responsabilité n'a pris fin que le 21 mars 1990, lorsque le Secrétaire général des Nations Unies a fait prêter serment à S. E. M. Sam Nujoma, premier Président de la République de Namibie. C'est dire qu'en lui conférant la responsabilité juridique sur le plan international, les Nations Unies ont estimé que l'Etat namibien était en mesure d'assumer ses responsabilités internationales en sa qualité de Membre à part entière de notre organisation.

Tel est le point de vue de l'Afrique; tel est également le point de vue de la Namibie.

Je voudrais, au nom du Groupe africain, remercier les membres du Conseil de sécurité qui viennent, à l'unanimité, d'examiner avec bienveillance la requête formulée par l'Etat namibien en vue de son admission formelle au sein de l'Organisation des Nations Unies.

Compte tenu du passé glorieux de ce pays et de la sagesse légendaire de son peuple, nous sommes convaincus que le nouvel Etat apportera une contribution de qualité à l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais, en concluant, engager la communauté internationale à appuyer fermement l'indivisibilité et l'intégrité territoriale de la Namibie. Walvis Bay et les îles situées au large du littoral sont en effet partie intégrante de ce territoire.

L'Afrique, comme par le passé, ne ménagera aucun effort pour permettre à la Namibie de faire face à cette nouvelle situation.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mali des paroles aimables qu'il a eues pour moi et pour mon pays.

Puisqu'il n'y a plus d'autres noms sur la liste des orateurs, j'aimerais, en ma qualité de représentant de l'Ethiopie, faire une déclaration en cette occasion

Le Président

solennelle où le Conseil a recommandé que la République de Namibie soit admise comme Membre des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité a trop rarement l'occasion, comme aujourd'hui, de s'acquitter du devoir bien agréable d'accéder à la demande d'admission de Membres nouvellement indépendants. Je pense toutefois que la requête que le Conseil vient juste d'examiner est en tout point unique.

Le Président

Elle est unique car elle marque non seulement l'aboutissement de la lutte longue et ardue menée par un peuple pour la liberté, la justice et l'indépendance, mais également la fin d'une épopée au cours de laquelle la confiance a été trahie et d'un processus pendant lequel de nombreuses résolutions ont été violées et quelques-unes seulement respectées. C'est une occasion unique, car elle concerne un ex-territoire colonial dont la responsabilité juridique incombait directement à l'Organisation des Nations Unies. Elle est unique car elle s'applique à la naissance d'une nation nouvelle dans laquelle l'Organisation des Nations Unies a joué le rôle important de sage-femme.

Pour mon propre pays, l'Ethiopie, qui, avec la République africaine soeur du Libéria, a été la première à faire le pas historique de saisir la Cour internationale de Justice de la question de Namibie, cette occasion suscite toutes sortes d'émotions. Que ce même pays doive, par une coïncidence heureuse de l'histoire, présider aux délibérations du Conseil consacrées à l'admission de la Namibie est matière à grande satisfaction pour moi personnellement et pour le pays que j'ai l'honneur de représenter.

Comme nombre des orateurs qui m'ont précédé l'ont dit, cette occasion heureuse n'a pas été possible sans que des sacrifices humains et matériels n'aient été consentis dans la longue lutte armée que le peuple héroïque de la Namibie a dû mener sous la direction de son mouvement d'avant-garde, la South West Africa People's Organization (SWAPO). Sans rancœur et sans désir de vengeance à l'égard de ceux qui, dans le territoire, ont infligé tant de souffrances au peuple de la Namibie - dont la patience et la ténacité sont bien connues de tous, même de l'observateur le plus désintéressé - nous rendons un hommage bien mérité à tous les fils et toutes les filles de cette terre qui ont contribué à la lutte pour l'indépendance. Nous rendons aussi hommage à tous les héros qui sont tombés pour la Namibie et à ceux qui ont survécu pour gagner les hauteurs dominantes de l'indépendance et pour être témoins de ce résultat historique.

Ceux d'entre nous qui ont eu l'occasion heureuse d'observer le processus d'élections en Namibie savent également que le peuple namibien était disposé à vivre et à laisser vivre, à pardonner et à se réconcilier même avec ceux qui n'étaient pas de son côté au moment des épreuves et des tribulations. En fait, c'est ce même degré de maturité et de sagesse que ce grand peuple continue de manifester sous la direction compétente et, je pourrais ajouter, éprouvée du Président Sam Nujoma. Le monde a été témoin de son sens aigu du jugement politique

Le Président

lorsque le nouveau Gouvernement établi à Windhoek a soigneusement et judicieusement choisi les membres de son cabinet, garantissant ainsi la participation démocratique de tout le peuple namibien dans le gouvernement de son pays bien aimé. Nous estimons donc que l'infrastructure politique d'une Namibie indépendante et souveraine est déjà en place.

En cette occasion solennelle, je voudrais remercier officiellement le Conseil des Nations Unies pour la Namibie d'avoir persévéré dans la réalisation d'une tâche importante. De même, nous tenons à féliciter toute l'équipe du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition (GANUPT) qui, sous la direction remarquable du Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, a dû franchir de nombreux obstacles dans la mission délicate qui lui avait été confiée d'assurer le déroulement sans heurt d'élections libres et honnêtes dans ce pays.

Comme le Conseil le sait, la Namibie est un pays généreusement doté dirigé par un gouvernement démocratiquement constitué. Nous sommes assurément heureux de noter que le nouveau Gouvernement affirme déjà la souveraineté du pays sur ses ressources marines. Néanmoins, nous savons également que le nouvel Etat indépendant doit nécessairement faire face aux exigences auxquelles tout Etat est confronté, et que la lutte que la nouvelle République devra mener sur le front économique et du développement sera aussi très difficile. Il incombe donc à la communauté internationale d'accorder toute l'aide matérielle et politique possible à la Namibie afin de lui permettre d'asseoir sa viabilité et de préserver son unité ainsi que son intégrité territoriale.

En accueillant la République de Namibie au sein de l'assemblée des nations libres, l'Ethiopie est pleinement consciente des contributions que peut apporter la Namibie au maintien de la paix et de la sécurité dans sa propre région ainsi qu'à la promotion des objectifs consacrés dans la Charte des Nations Unies. Mon pays est donc heureux d'avoir appuyé la demande d'admission de la Namibie à l'Organisation des Nations Unies. Nous sommes également convaincus que l'Assemblée générale admettra à l'unanimité la République de Namibie au sein de cette famille des nations qui ne cesse de croître.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je constate que la liste des orateurs concernant cette question est épuisée. Je considère donc que le Conseil a achevé l'examen de la question dont il était saisi.

La séance est levée à 18 h 5.